

L'union Tunisienne de Solidarité Sociale

Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020

Consultation° 23/2023

Termes de référence

Sélection d'un bureau de formation pour la réalisation d'un programme d'appui aux jeunes entrepreneurs dans le domaine de l'entrepreneuriat et de droit de l'environnement dans les deux gouvernorats de Gabès et Nabeul.

PROJET

Re-lancer une Nouvelle économie

Acronyme du projet

Re-Né C-5-3.1-39



COMUNE
DI BALESTRATE



COMUNE
DI CALATAFIMI-SEGESTA



ISTITUTO PER LA RICERCA E
L'INNOVAZIONE BIOMEDICA



UNION TUNISIENNE DE
SOLIDARITÉ SOCIALE



MUNICIPALITÉ
DE ZARAT



MUNICIPALITÉ
DE MAAMOURA



COMUNE DI FAVIGNANA
AREA MARINA PROTETTA ISOLE EGADI



Contexte :

Le Programme de développement de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) cible dans ses interventions la diffusion de la culture d'auto-développement et d'entrepreneuriat chez les populations les plus vulnérables, familles économiquement faibles du monde rural / semi-urbain tunisien et principalement les jeunes et les femmes. Ils englobent un ensemble de mesures d'appui, d'assistance et d'aide à l'insertion socioéconomique et professionnelle pour la création et la pérennisation d'activités génératrices de revenus, sous forme de micro-entreprises d'intérêt social, c'est-à-dire qui génèrent des revenus pour les familles économiquement faibles et qui améliorent leur niveau de vie tout en créant une dynamique locale.

L'accompagnement, spécifique et personnalisé, est réalisé tout au long du processus, depuis l'identification des projets, l'installation des micro-entreprises jusqu'au suivi/ consolidation post-crédation (pour favoriser leur rentabilité et leur pérennité).

Et suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet « **Re-Né** » **C-5-3.1-39** qui propose de mettre en œuvre un modèle international innovant de réduction et de réutilisation des déchets, qui sera testé en Italie et en Tunisie et reproductible dans la région méditerranéenne, les entreprises, les consommateurs, les jeunes et les institutions qui sont les acteurs clés de la transition vers une économie plus circulaire, a été approuvé avec les partenaires listés ci-dessus :

Bénéficiaire Principal/Partenaire 1: Ville de Balestrate, BLS (IT).

Partenaire 2 : Ville de Calatafimi segesta, VdCS (IT).

Partenaire 3 : Conseil National de Recherche, CNR (IT).

Partenaire 4 : Union Tunisienne de Solidarité Sociale, UTSS (TN).

Partenaire 5 : Municipalité de Zarat , ZRT (TN).

Partenaire 6 : Municipalité Maâmoura , MMR (TN).

Partenaire 7 : Municipalità de Favignana-Organe de gestion de la zone de protection marine îles Egadi , (AMPIE) (IT).

L'une des activités du projet est de sélectionner un bureau de formation ou une boîte de consulting qui sera chargée de l'accompagnement et de renforcement de capacité des entrepreneurs sur plusieurs thématiques dans le gouvernement de Gabès et de Nabeul. Ce processus de formation contribue dans les objectifs spécifiques suivants du projet :

- Prévenir et réduire la dispersion des déchets générés par une meilleure gestion des déchets au niveau institutionnel, juridique et financier.
- Créer des points de recyclage et une plateforme internationale d'échange d'informations et d'expertise dans le secteur du déchet.

- Assurer la durabilité des entreprises « vertes », les spin-offs et les start-up ayant un impact environnemental durable, avec la mise en place du prix de la durabilité pour les entreprises existantes ou pour la création de start-ups.
- Développer et soutenir des campagnes d'information pour sensibiliser à la prévention et à la dispersion des déchets. et renforcer les capacités humaines par la formation dans le domaine de la gestion des déchets.

Art. 1 - Objet de la consultation :

La présente consultation vise à recruter une boîte de consulting ou un bureau de formation qui sera chargée de l'accompagnement et de renforcement de capacité des entrepreneurs sur plusieurs thématiques dans le gouvernorat de Gabès et de Nabeul, les deux zones d'intervention du projet.

Art. 2 – Activités à réaliser :

Une série de formation sur la thématique de “droit de l’environnement”, soit les rubriques suivantes :

- a- Introduction au droit de l'environnement et citation des principes fondamentaux de protection de l'environnement (1 journée)
- b- Education des outils de protection de l'environnement (2 jours)
- c- Application du droit de l'environnement dans des secteurs de développement (2 jours)

Une série de formation sur la thématique de “L’entrepreneuriat”, soit les rubriques suivantes :

Cette formation vise à renforcer les connaissances entrepreneuriales des jeunes. A l'issue de cette session de formation, les jeunes maîtrisent :

- a- Les caractéristiques, les compétences et le profil d'un entrepreneur idéal, soit (1 journée) d'introduction.
- b- Etudier les aspects juridiques et les étapes de création d'une start up (2 jours)
- c- Le processus d'idéation et les techniques de design thinking : le résultat escompté est d'outiller les candidats en techniques de mise en œuvre ou développement d'une idée de projet et de sa concrétisation (2 jours).
- d- Les étapes du parcours entrepreneurial (études de marché, montage financier, BMC, plan d'affaire, Lean canevas) (4 jours).
- e- Les techniques de présentation orale d'un projet entrepreneurial (1 jour).

Art.3 – Livrables de la mission :

a- Le programme de formation, les méthodes et approches à adopter (sur la base des termes de références en fonction des échanges avec l'équipe du projet).

b-Matériel pédagogique à fournir aux participants.

c-Un rapport de mission, selon la trame remise lors du briefing, au plus tard 5 jours après la fin de la mission.

d-Un rapport sur l'efficacité de la formation (suite à un teste de niveau réalisé à la fin de chaque formation)

e-Des fiches d'évaluation

f-Attestations de formation

g-Fiches de présence

Art.4 Durée de la mission :

La mission prendra effet à partir de la date de signature du contrat et s'étalera sur 15 jours.

Art.5 Paiement :

Les paiements se feront, en HTVA et en Dinars Tunisien par virement bancaire, suite à la présentation d'une facture en 03 exemplaires à la fin de la mission et après remise de rapport final.

Art.6 – Conditions de participation

Le prestataire doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

6.1- Conditions générales:

a- La jouissance des droits civils et politiques.

b- Avoir pris connaissance et accepter toutes les conditions énoncées dans les TDRs.

c-Absence des situations de défaut de paiement envers l'UTSS dans le cadre de relations juridiques antérieures.

d-Les experts ne doivent pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.

6.2- Conditions professionnelles :

Peuvent participer à cette consultation, les bureaux dont les formateurs ont une expérience professionnelle générale de plus de 5 ans et justifiant de :

- a -Certificat de chaque formateur selon la thématique demandée.
- b -Un diplôme de niveau Bac+4, pour chaque formateur ;
- c -Une participation à des actions et/ou des formations similaires (justifiée);

Art.7- Pièces constitutives du dossier de candidature:

- Demande dûment remplie et signée en fournissant les données et informations demandées.
- Liste des formateurs responsables de la mission avec les diplômes universitaires correspondants et le dossier justificatif de l'expérience.
- La Patente du bureau de formation.
- Toutes les pages de ces termes de références dûment signées et paraphées.
- Acte de soumission (Annexe 1).
- Une offre financière.

Art.8 Procédures et critères de sélection :

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'évaluation technique portera sur les CVs de formateurs désignés, la liste des références «Missions similaires» et la méthodologie proposée. L'évaluation des offres sera faite comme suit :

- a) Conformité aux critères et qualifications requises/acceptabilité
- b) Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.

Poids des critères techniques : 70%

Poids des critères financiers : 30%



COMUNE
DI BALESTRATE



COMUNE
DI CALATAFIMI-SEGESTA



ISTITUTO PER LA RICERCA E
L'INNOVAZIONE BIOMEDICA



UNION TUNISIENNE DE
SOLIDARITÉ SOCIALE



MUNICIPALITÉ
DE ZARAT



MUNICIPALITÉ
DE MAAMOURA



COMUNE DI FAVIGNANA
AREA MARINA PROTETTA ISOLE EGADI



Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nbre de points
Technique (70%) : Formateurs proposés pour la mission		
1-Formation en Droit de l'environnement		
<u>Critère 1.1:</u> Diplôme universitaire dans le domaine pertinent au présent TDRs	<ul style="list-style-type: none"> • Bac+4 en sciences de l'environnement ou traitement et valorisation de déchets, gestion de ressources naturelles, ou en droit de l'environnement : 10 points • Bac+4 en autre domaine: 5 points 	10
<u>Critère 1.2 :</u> Formateur en « Droit de l'environnement» Avoir une expérience spécifique dans le domaine de formation et d'animation d'ateliers sur ces thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 03 sessions de formation : 15 points • Entre 03 et 05 sessions de formation : 25 points • Au-delà de 06 sessions de formation : 30 points 	30
<u>Critère 1.3 :</u> Une méthodologie claire, réalisable.	<ul style="list-style-type: none"> • Excellente : 10 points • Passable : 5 points 	10
2-Formation en entrepreneuriat		
<u>Critère 2.1:</u> Diplôme universitaire dans le domaine pertinent au présent TDRs	<ul style="list-style-type: none"> • Bac+4 en sciences économiques, développement et management des projets : 10 points • Bac+4 en autre domaine: 5 points 	10
<u>Critère 2.2 :</u> Formateur en « Entrepreneuriat » Avoir une expérience spécifique dans le domaine de formation et d'animation d'ateliers dans cette thématique	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 03 sessions de formation : 15 points • Entre 03 et 05 sessions de formation : 25 points • Au-delà de 06 sessions de formation : 30 points 	30
<u>Critère 2.3 :</u> Une méthodologie claire, réalisable	<ul style="list-style-type: none"> • Excellente : 10 points • Passable : 5 points 	10
Score «Technique»		100
Financier (30%)		
L'offre la moins disante (avec un ordre décroissant de 10 points pour le suivant et ainsi de suite)		100
Score financier		100
Score Total (Score Technique +0.7+ Score Financier 0,3 soit 70 points pour le score technique et 30 points pour le score financier)		

Art.9 Modalités de soumission:

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés par voie postale ou remis directement au bureau d'ordre de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale.

La date et l'heure limites de la réception des dossiers de candidatures est fixée dans le texte de la consultation, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les dossiers de candidatures parvenus après la date et l'heure mentionnées ne seront pas pris en considération.

L'enveloppe doit être fermée et portant la mention :

« A ne pas ouvrir »

Consultation n°23/2023 : Sélection d'un bureau de formation pour la réalisation d'un programme d'appui aux jeunes entrepreneurs dans le domaine de l'entrepreneuriat et de droit de l'environnement dans les deux gouvernorats de Gabès et Nabeul, dans le cadre du projet : Re-lancer une nouvelle économie « Re-Né » Ref.C-5-3.1-39 Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020,

et envoyée à l'adresse suivante : **Union Tunisienne de Solidarité Sociale :**

01 Rue de l'assistance Cité El Khadhra Tunis, 1003

Art.10 Confidentialité

Le prestataire est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion (aucune reproduction/ diffusion de tous ou parties des rapports de mission n'est admise sans autorisation écrite préalable de l'UTSS. Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de mission.

Art.11 Droit d'enregistrement :

Le droit d'enregistrement du contrat de prestation de services est à la charge du candidat.

Art. 12 – Publicité :

Cette consultation sera publiée sur le site de l'UTSS: www.utss.org.tn, sur la plateforme www.jamaity.org elle sera également diffusée sur le site du programme IEV de coopération transfrontalière Italie Tunisie 2014-2020, <https://www.italietunisie.eu>.

Annexe 1

Acte de soumission

Je soussigné représentant de /bureau
..... Adresse

....., Titulaire de la Carte d'Identité d'identité Nationale N°
.....délivrée le après avoir pris connaissance des termes de au

«Sélection d'un bureau de formation pour la réalisation d'un programme d'appui aux jeunes entrepreneurs dans le domaine de l'entrepreneuriat et de droit de l'environnement dans les deux gouvernorats de Gabès et Nabeul, dans le cadre du projet : Re-lancer une nouvelle économie, Re-Né ,Ref .C-5-3.1-39 », Je m'engage à exécuter les prestations conformément aux caractéristiques exigées dans les termes de référence et moyennant les prix établis dans mon offre.

Les prix que j'offre sont fermes et non révisables. Le montant total de cette soumission s'élève à la somme de :

- (Montant en lettres et en chiffres HTVA)

Je m'engage à maintenir valables les conditions de la présente soumission pendant 7 jours fermes à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. Je joins à la présente soumission toutes les pièces qu'il m'est demandé de fournir. Je m'engage, si mon offre est acceptée, à exécuter l'ensemble des prestations conformément aux termes et des articles des conditions de participation.

.....Le :

Signature et cachet



COMUNE
DI BALESTRATE



COMUNE
DI CALATAFIMI-SEGESTA



ISTITUTO PER LA RICERCA E
L'INNOVAZIONE BIOMEDICA



UNION TUNISIENNE DE
SOLIDARITÉ SOCIALE



MUNICIPALITÉ
DE ZARAT



MUNICIPALITÉ
DE MAAMOURA



COMUNE DI FAVIGNANA
AREA MARINA PROTETTA ISOLE EGADI

